Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_110-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 28 septembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-110

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE CATÉGORIE B
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_110-DE

Vu *le Code général de la fonction publique,*
Vu *la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
Vu *le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
Vu *les statuts communautaires*
Vu *le débat sur l'assainissement organisé le 14 octobre 2024 en commission générale*
Vu *la délibération de Brocéliande Communauté n° 2024-105 en date du 4 novembre 2024 créant un emploi permanent a temps complet de catégorie A en charge de l'assainissement collectif*
Vu *la délibération de Brocéliande Communauté n°2026-017 du 02 mars 2026 validant le schéma d'assainissement intercommunal, du plan pluriannuel d'investissement, de la convergence tarifaire et des moyens en ingénierie*
Vu *le tableau actuel des effectifs de la collectivité*

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes du Code général de la fonction publique et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président rappelle que, depuis le 1er janvier 2025, la collectivité exerce la compétence en matière d'assainissement collectif. Dans ce cadre, le Schéma directeur d'assainissement intercommunal a été approuvé par les élus, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) associé, dont l'objectif est l'amélioration de la qualité des milieux récepteurs. Le document complet est joint à la présente délibération.
Ce document stratégique traduit un niveau d'ambition élevé pour la période 2026-2036 et met en évidence les moyens humains nécessaires à l'exercice de cette compétence.
À cet effet, le schéma évalue les besoins en ingénierie à 3,5 équivalents temps plein (ETP) afin d'assurer le pilotage, le suivi technique et la réalisation du programme d'investissements prévu.

La création de deux postes s'inscrit dans cette perspective et vise à doter la collectivité des ressources nécessaires tant à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'investissements qu'à la gestion durable du service public d'assainissement collectif.

Depuis le mois de mai 2025, le service est composé d'un agent chargé du pilotage, de la coordination et de l'organisation de la compétence assainissement collectif. Afin de garantir la continuité du service et de répondre aux besoins identifiés dans le schéma directeur, Monsieur le Président propose, conformément aux orientations précédemment arrêtées, de renforcer l'équipe par le recrutement de deux agents supplémentaires, portant ainsi les effectifs du service à 3 ETP.

Le premier agent aura pour mission d'assurer les missions suivantes :

- Instruction des autorisations d'urbanisme (PA et autres projets structurants)
- Vérifier les plans PRO et EXE des différents aménageurs et constructeurs relevant du réseau d'assainissement collectif
- Suivre l'ensemble des travaux d'initiative privée portant sur le réseau d'assainissement collectif à l'échelle du territoire (lotissements, zone d'activités…)
- Suivre tous les travaux en assainissement de Brocéliande Communauté (extension stations d'épuration, renouvellement / réhabilitation / extension de réseau, H2S et autres petites réparations)

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_110-DE

- Contrôle de la bonne exécution des prestations de services (hydrocurages, ITV et autres interventions sur les réseaux)
- Instruire les dossiers de demandes de branchements des particuliers, suivi des contrôles de raccordement, suivi de la PFAC
- Traiter les sollicitations extérieures sur les branchements domestiques et assimilés domestiques (riverains, restaurants, urgences…)
- Suivre les dysfonctionnements sur réseaux et ouvrages (diagnostic et mesures correctives)
- Analyser les comptes-rendus de contrôles de raccordement et mettre en œuvre les pénalités afférentes
- Réponse au DT/ DICT
- Suivre les demandes de devis et leur exécution
- Participer à la préparation budgétaire des travaux et à leur planification avec les élus communautaires, les communes, les autres concessionnaires et autres prestataires

L'agent assurera ses fonctions à temps complet et sera classé dans la catégorie hiérarchique B de la filière technique, dans le cadre d'emploi des techniciens. En cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire, il est proposé au Conseil de recruter un agent contractuel au sein de la filière technique, rémunéré sur la base de l'indice brut maximum 638.

Le second agent aura pour mission d'assurer les missions suivantes :

- Conseil au service : Fournir des avis juridiques sur les questions relatives à la gestion de l'assainissement - délégations de services publiques en assainissement collectif (élaboration de DSP, avenant et clôtures)
- Sécuriser les actes : Rédiger, examiner et négocier les différents contrats, règlements, conventions (dont celles de déversements) et les actes administratifs en rapport avec l'assainissement. Aider à la mise en conformité avec les normes environnementales et sanitaires
- Commande publique : Sécuriser les procédures de passation et d'exécution des marchés publics (accord-cadre de travaux, marchés de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux, marchés de services et autres prestations de services)
- Soutien à la rédaction des actes administratifs tels que les arrêtés, les procès-verbaux, les délibérations et les décisions
- Gestion du contentieux : suivre les pré-contentions et contentieux (dommages de travaux publics, rejets non conformes, impayés ou litiges avec les usagers)
- Veille réglementaire : Analyser les évolutions législatives qui ont une incidence sur le domaine de l'assainissement

L'agent assurera ses fonctions à temps complet et sera classé dans la catégorie hiérarchique B de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des rédacteurs. En cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire, il est proposé au Conseil de recruter un agent contractuel au sein de la filière technique, rémunéré sur la base de l'indice brut maximum 638.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'AUTORISER, au sein du Budget Assainissement, la création d'un poste permanent à temps complet d'un Technicien Assainissement collectif, de catégorie B, dans le cadre d'emploi de technicien (filière technique) à compter du 1er janvier 2027
- d'AUTORISER, au sein du Budget Assainissement, la création d'un poste permanent à temps complet d'un Gestionnaire administratif Assainissement collectif, de catégorie B, dans le cadre d'emploi de rédacteur (filière administrative) à compter du 1er janvier 2027
- d'AUTORISER, dans les deux cas, le recrutement de fonctionnaires titulaires ou, en cas de recrutement infructueux, d'agents contractuels, rémunérés sur la base de l'indice brut maximum 638,
- de MODIFIER le tableau des effectifs comme annexé
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_110-DE

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT